

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du **1er septembre 2023** à **19h00**

N° délibération
D2023-07-01

Date de convocation
25 août 2023

Date d'affichage
25 août 2023

Nombre de conseillers

<i>En exercice</i>	<i>Présents</i>	<i>Absents exc.</i>	<i>Absent</i>	<i>Votants</i>
13	11	2		13

Étaient présents

M. WOLLJUNG Serge	Mme CAISSUTTI Claudie	Mme KRÄWER Alice
Mme MARTIGNON Sonia	M. MARTIN Michel	
M. POINSIGNON Gilles	Mme WAGNER Mirèse	
Mme LUBNAU Dominique	Mme PECYNA Carole	
M. FALLITTO Giovanni	M. BOULANGE Philippe	

Étaient absents excusés

M. MULLER Jean-Marie	Pouvoir à M. POINSIGNON Gilles
M. GIRARD Guy	Pouvoir à M. BOULANGE Philippe

Objet : **Renouvellement des baux de chasse 2024-2033**

VU l'arrêté 2023-DDT-SERAF-UFC N°9 du 20 avril 2023 portant approbation du cahier des charges type des chasses communales ou intercommunales pour la Moselle ;

VU l'arrêté 2023-DDT-SERAF-UFC N°28 du 24 mai 2023 fixant les mesures applicables pour réguler l'Ouette d'Égypte sur le département de la Moselle ;

VU l'arrêté 2023-DDT-SERAF-UFC N°30 du 24 mai 2023 portant création de circonscription de louveterie en Moselle et portant nomination de lieutenant de louveterie en Moselle jusqu'au 31 décembre 2024 ;

VU l'arrêté 2023-33 du 12 juin 2023 portant sur l'avis public de la location de la chasse ;

Vu l'arrêté 2023-47 du 21 août 2023 relatif à l'affectation du produit de la chasse communale ;

CONSIDERANT que les baux de chasse actuels conclus en 2015 expireront le 1er février 2024 et que la commune doit mettre en place une procédure de renouvellement des nouveaux baux qui prendront effet au 2 février 2024 pour une nouvelle période de neuf ans.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire présente la procédure qui consiste à effectuer les opérations suivantes :

1. Consulter les propriétaires sur l'affectation du produit de la chasse avant le 30 septembre 2023 (la réunion a eu lieu le 23 juin 2023 et son PV rédigé le 20 août 2023).
2. Recevoir les demandes de réserves privées et enclaves avant le 31 août 2023.
3. Choisir le mode de mise en location du bail communal par adjudication publique
4. Consulter la Commission Communale Consultative de Chasse sur la procédure et ces demandes le 28 août 2023.

Le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité :

- **CONSTATE ET ENTERINE** le choix des propriétaires fonciers de la commune de Silly-sur-Nied de répartir le produit de la location de la chasse entre eux.
- **ENTERINE** les 3 demandes de réservation de chasse et enclaves, suivant l'avis positif de la Commission Communale Consultative de Chasse réunie le 28 août 2023, aux noms de :
 - ✓ Maurice Rossi domicilié à Clichy-sous-Bois.
 - ✓ Bruno Charpentier domicilié à Glatigny
 - ✓ Groupement Forestier « du Mad » géré par Wim Rutten domicilié à Bayonville sur Mad.
- **VALIDE** la consistance du lot communal unique comme le restant de la surface communale non réservée et non enclavée, à l'exception des parcelles construites et jardins clos (330,3 ha), voir plan joint.
- **VALIDE** le principe d'une mise en location par adjudication publique qui aura lieu le 8 novembre 2023 à 19h30 avec mise à prix du loyer annuel fixé à 2 000 €.

Fait à Silly-sur-Nied, le 1^{er} septembre 2023
Serge WOLLJUNG, Maire de Silly-sur-Nied


Signature et cachet

**Gestion des chasses locatives et réserves privées
Commune de Silly-sur-Nied / Landremont
Bail 2024-2033**

-  Réserves et enclaves attribuées à M.ROSSI : 10,79 ha. (parcelles attenantes à des parcelles de 28,9ha sur la commune de Retonfey)
-  Réserves et enclaves attribuées au groupement forestier « du Mad » (Gérant M.RUTTEN) 30,74 ha
-  Réserves et enclaves attribuées à M.CHARPENTIER 43 ha

-  Le restant de la surface du ban communal, à l'exception des parcelles construites et jardins clos (330,3 ha) seront attribués en adjudication publique



